https://47.snuipp.fr/AESH-Metier-droits-carriere



Stages syndicaux

# AESH: « Métier, droits, carrière »

- SNUipp 47 - Information et formation syndicales -

Date de mise en ligne : vendredi 13 septembre 2024

Dernière mise à jour : 6 octobre 2025

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

#### Quatre lieux, quatre dates :

- 17/11/25 : BON-ENCONTRE, Collège La Rocal ; 09h30 16h00
- 25/11/25 : MIRAMONT-DE-GUYENNE, Collège Didier Lamoulie ; 09h30 16h00
- 01/12/25 : TONNEINS, Collège Germillac ; 09h30 16h00
- 09/12/25 : VILLENEUVE-SUR-LOT, Collège Anatole France ; 09h30 16h00



Stage organisé par la FSU47 à destination des AESH et, des enseignant es qui souhaitent s'informer, questionner et echanger sur toutes les questions concernant le metier des AESH, leurs droits, leur carrière...

### Formalités administratives :

Information à envoyer à l'administration 30 jours avant.

- Pour BON-ENCONTRE, avant le 17/10
- Pour MIRAMONT, avant le 25/10
- Pour TONNEINS, avant le 01/11
- Pour VILLENEUVE, avant le 09/11

# Demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration

Pour les titulaires de la fonction publique d'État, la demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de son IEN/son chef d'établissement un mois avant le stage.

Cette autorisation est de droit. Chaque agent-e, titulaire ou non, a droit à 12 jours maximum par an. La demande de congé doit être faite par écrit au chef de service au moins 1 mois à l'avance. En l'absence de réponse au moins 15 jours avant le début du stage, le congé est considéré comme accepté. Une attestation de présence sera fournie sur place, à envoyer à l'administration.

Le stage est ouvert aux non-syndiqué·es.

### AESH: « Métier, droits, carrière »

Courrier et Formulaire à envoyer à son supérieur hiérarchique :

https://47.snuipp.fr/local/cache-vi	gnettes/L64xH64/pdf-b8aed.sv	https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-e577b.sv	https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.sv
g		g	g
AESH : Formulaire autorisation d'absence		Modèle de courrier au DASEN	PE-Demande de congé pour formation syndicale

## Inscription auprès de la FSU 47 :

Il faut s'inscrire par le formulaire ci-dessous en cochant celui qui correspond au lieu et à la date choisie. Nous vous enverrons un courriel de confirmation.

Remarques : remboursement des repas pris au self du collège pour les stagiaires AESH et des frais de déplacement pour les adhérent-es à jour de leur cotisation.

Copyright © FSU-SNUipp 47 Page 3/3